

LA ROUE DE L'HISTOIRE

9^{ème} année
N° 454 du 29 Avril 2009
Prix : 300 FCFA
Autres pays : 2 Euros
Siège : Zabarkan, Rue du SNEN
BP : 5005 Niamey - Tél : 20 74 05 69

*"La Roue de l'histoire tourne
inexorablement
et personne ne peut l'arrêter"*

Citation de la semaine :

"La loi fixe le nombre des membres de l'Assemblée Nationale, leur indemnité, les conditions d'éligibilité, le régime d'éligibilités et des incompatibilités, les modalités du scrutin, ainsi que les conditions dans lesquelles il y a lieu d'organisation des nouvelles élections en cas de vacance de sièges de députés"
Article 67 alinéa 3 de la Constitution du 9 août 1999

Hebdomadaire nigérien d'informations générales, d'analyses et de formation paraissant tous les mercredis

Débats sur le Tazartché :

La CDS se dévoile à moitié

Les masques continuent timidement de tomber sur la question du Tazartché par rapport à laquelle sur les 44 partis politiques de l'échiquier politique national, seule une poignée s'est pas publiquement prononcée sur le sujet à cette date. Un silence incompréhensible qui risque encore de discréditer la classe politique nationale par rapport au comportement de laquelle les tazartchistes se fondent pour revendiquer la poursuite du régime de la 5^{ème} République incarné par le Président Mamadou Tandja.



PAGE 5

SOMMAIRE

HAUTE COUR DE JUSTICE :

Liberté provisoire pour Hama Amadou

Le jeudi 23 avril dernier, la Haute Cour de Justice a prononcé une ordonnance de mise en liberté provisoire de l'ancien Premier ministre Hama Amadou incarcéré dans la prison de haute sécurité de Koutoukalé depuis le 26 juin 2008. Cette décision prononcée par la haute cour intervient suite à une requête introduite par les avocats de l'ancien Premier ministre qui ont appuyé leur demande de mise en liberté de leur client sur son état de santé. Hama Amadou a été libéré après avoir quitté la cellule de la prison de Koutoukalé, il a été placé sous la surveillance médicale et a été envoyé pour la France où il doit recevoir des soins de santé. Hama Amadou a été libéré à Neuilly comme il l'a souhaité avant sa libération.

PAGE 5

CRISE MNSD :
**Le pont est coupé
avec Hama Amadou**

CAMPAGNE DE COMMUNICATION INTÉGRÉE DE L'ANIMAS-SUTURA «AVENTURES DE FOULA»

L'amorce d'un combat contre la stigmatisation des séropositifs

«Démystifier le SIDA et combattre la stigmatisation», tel est en substance le message saillant véhiculé lors de la campagne de communication de la semaine du 20 au 26 avril 2009 présentée à travers le projet Marketing Social de l'Association Nigérienne de Marketing Social (ANIMAS-SUTURA), sur toute l'étendue du territoire national. La démythification du SIDA est bien possible par le témoignage public qu'accepteraient de faire les séropositifs, mais faudrait-il les mettre à l'abri de la stigmatisation, un fait réel qui constitue aujourd'hui la principale crainte de beaucoup de personnes vivant avec le VIH/SIDA.



Le Journaliste de la «Voix du Sahel» recevant au cours d'une émission radio, une séropositive venue témoigner en compagnie de son père

En effet, la honte de déclarer sa séropositivité et la stigmatisation, sont les deux causes essentielles, qui font que les personnes vivant avec le VIH/SIDA préfèrent souffrir en silence que de dévoiler leur maladie. L'Association Nigérienne de Marketing Social a fait le pari de briser ce silence en faisant, autant que faire se peut, un travail de changement des mentalités, pour que les personnes séropositives ne soient plus considérées comme des parias. C'est cela le message véhiculé dans un sketch radiophonique intitulé «Un fils encombrant». Ce support d'animation remarquablement réussi, touche exactement du doigt, les véritables difficultés auxquelles il fallait trouver une solution pour mettre beaucoup de séropositifs à l'abri des regards attristants que la société affiche à leur égard. Ce sketch raconte la vie de Dogone, un jeune séropositif, qui a eu un beau jour le courage d'annoncer à la télévision et à visage découvert, son statut. Pour lui, le SIDA est une maladie comme n'importe laquelle, l'heure n'est plus au cache-cache, il faut briser le silence autour du SIDA. Son acte quand bien même courageux, a fait régner une grosse panique dans sa famille. Kailou son père, Nafissa sa sœur, et Sadia sa tante, tous dérangés par le témoignage public de Dogone se proposent de le rejeter par peur de leur entourage. Pendant qu'ils décidèrent du sort de celui-ci, ils reçurent la visite de l'imam du quartier. Leur surprise fut grande d'entendre soudainement le religieux féliciter le courage de Dogone, il l'invita d'ailleurs à venir à son prochain prêcher pour raconter son expérience. Il faut dire qu'une semaine durant, ce sketch a fait un tabac sur les ondes médiatiques, au niveau des établissements scolaires et dans les fadas, et a eu le mérite de susciter des gros débats entre animateurs, jeunes collégiens et lycéens ainsi que les habitants de divers

quartiers de Niamey et de Maradi. L'aspect le plus important qu'il faut relever dans cette campagne, c'est que lors de certaines émissions radiophoniques, on a même enregistré quelques témoignages des séropositifs qui ont eu le courage de dévoiler leur statut sérologique. Notons que ces derniers vivent depuis plusieurs années en parfaite harmonie dans leurs familles respectives et mènent régulièrement leurs activités. Retenez que le gros d'intervenants, que ça soit sur les ondes médiatiques, dans les établissements ou dans les fadas, ont salué le courage de Dogone et encouragé d'autres séropositifs qui souffrent en silence de lui emboîter, pour faire renaître en eux l'espoir de vivre très longtemps, car le SIDA n'est pas une fatalité encore moins un sujet tabou. Comme l'indique d'ailleurs le message clé de cette campagne de communication, le fait que l'on sache qu'on a le SIDA n'est pas une honte, c'est une maladie comme toutes les autres, qui au-delà des soins médicaux, nécessite à la fois l'affection de son entourage.

Voilà grosso modo tout le sens rattaché à ce thème «Démystification du SIDA». Déjà à sa 5^{ème} semaine, la campagne de communication de ANIMAS SUTURA va durer 24 semaines soit 6 mois, sur toute l'étendue du territoire. Outre la sensibilisation portée sur le VIH/SIDA, plusieurs thèmes relatifs à la santé de reproduction, la déscolarisation de la jeune fille..., vont être présentés à travers d'autres sketches vivants. Animas SUTURA met à contribution dans la mise en œuvre de ce projet, les hommes de médias, les agents de peace corps, les ONG, les chefs d'établissements scolaires, les fadas, les femmes rurales, etc.

Lamine SOULEYMANE

Brèves ... Brèves ... Brèves

Les commerçants du grand marché demandent le départ de la Directrice de la SOCOGEM

Les opérateurs économiques du grand marché ont engagé un mouvement de grève de 48 heures le mardi 26 et mercredi 27 avril 2009. Par cette grève d'avertissement, les commerçants du grand marché entendent protester contre «la décision impopulaire» de la directrice générale de la SOCOGEM. Au centre de cette incompréhension qui s'est installée entre les deux parties un projet d'implantation de kiosques dont les commerçants dénoncent les volumes de fonds que demande la direction générale. En effet, pour les commerçants cette opération va entraîner des versements d'argent qui pourraient porter atteinte à leurs activités.

Frais exorbitants de caution et de location, confiscation des kiosques, non respect des engagements pris sont les principaux griefs reprochés à la directrice de la SOCOGEM. Les commerçants dénoncent aussi la principale responsable de la SOCOGEM de les avoir dupés en leur faisant faire des demandes d'autorisation de construction avec une caution de 2.000 f et enfin un versement de 300.000 FCFA. Ce qui, disent-ils, a juste servi de support pour tromper le PCA et le ministre du commerce.

Pour sa part, la directrice générale affirme qu'il n'a jamais été question d'une quelconque augmentation des prix de loyer au grand marché de Niamey ni sur les anciennes boutiques ni sur les boutiques au sol, ni sur les nouvelles constructions. La direction de la SOCOGEM persiste et signe et entend engager les travaux de démolition dès le jeudi 30 avril 2009 pour certains emplacements. Elle estime aussi que tout se fera conformément aux conclusions de la réunion présidée par le ministre de commerce de l'industrie et de la normalisation le jeudi 23 avril 2009. Un véritable bras de fer s'est installé entre les deux parties. La commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale saisie de la situation va écouter les différentes parties pour une médiation. Elle en appellera à l'ouverture d'un dialogue franc entre les deux parties et l'implication du ministère du commerce pour une solution rapide à ce contentieux.

L'alternance en difficulté

Le PSDN-Alhéry a organisé son congrès ordinaire, du 25 au 27 avril 2009 à Dosso. A cette occasion, le président sortant et par ailleurs ministre des Affaires religieuses, Issaka Labo a été reconduit avec plus de 160 voix contre une cinquantaine pour son challenger. Après les opérations électorales et la délibération des résultats, Issaka Labo a exprimé ses remerciements aux militants qui ont placé la confiance en lui pour conduire la destinée du parti. Il n'y a pas très longtemps, le PUND-Salama a été son conseil fédéral. Les délégués ont encore porté Akoly Daouel à la tête du parti. Voilà qui relance le débat d'absence d'alternance démocratique dans les formations politiques dans notre pays. Même s'il existe des sérieux challengers dans les partis politiques nigériens, il n'en demeure pas moins que ceux-ci sont doigtés et suivis de très proche, si leurs candidatures ne sont systématiquement rejetées. C'est cela la gestion patrimoniale qui a pour corollaire la velléité «ventrocratique».

Le DP du journal «L'Action» Boussada Ben Ali libéré

Après trois mois de séjour à la prison civile de Niamey, le Directeur de publication du journal «L'Action», Boussada Ben Ali a recouvré sa liberté, le 24 avril 2009. Boussada retrouve les siens après avoir purgé toute sa peine. Le Directeur de publication de L'Action, c'est un rappel, a été arrêté condamné à trois mois de prison ferme, suite à un procès intenté par le ministère public contre lui, qui a eu lieu le lundi 2 février au Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey. Dans son réquisitoire, le procureur a en outre recommandé que notre confrère verse une amende de 40.000FCFA. Boussada Ben Ali, c'est un rappel, a été accusé de «divulgaration de fausses nouvelles» par rapport à un article intitulé «Au ministère des Finances et de l'Economie : Un marché de 806 430 933FCFA à SIM». En novembre 2007, Boussada Ben Ali a été condamné à deux mois avec sursis pour diffamation dans une affaire qui l'opposait avec l'ancien ministre rebelle Rhissa Ag Boula.

Un nouveau syndicat naît

La scène syndicale nationale s'élargit. Un nouveau syndicat se crée. Il s'agit du Syndicat des Ferrailleurs (SYDEFEN). Il a tenu son premier congrès constitutif le samedi 25 avril 2009 à Niamey. Selon un des membres dudit syndicat, le syndicat a pour objectif de défendre les intérêts socioprofessionnels des ferrailleurs qui rencontrent quotidiennement malgré leur apport dans l'économie. Le SYDEFEN a choisi déjà de s'affilier à la CDTN que dirige Issoufou Sidibé.

CONTRIBUTION A LA REFLEXION SUR UNE MEILLEURE GESTION DES RESSOURCES EN EAU (suite et fin)

Par Mr Harouna El Hadji GARBA, Ingénieur Géophysicien

Perspectives :

Pays chroniquement déficitaire sur le plan alimentaire, le Niger doit accélérer la valorisation des ses ressources en eau pour contrer leur dégradation mais aussi pour faire face à l'inflation galopante des produits de grande consommation.

Si non les changements climatiques induisant le réchauffement de la terre avec comme conséquence majeure — l'augmentation de perte d'eau par l'évaporation qui est déjà à 2000mm au en zone de culture et à plus de 3 voir 4000mm de hauteur dans l'Irhazer (Agadez) avec pour conséquences :

-la diminution des pluies d'année en année rendant les nappes renouvelables, déficitaires, épuisant les nappes fossiles,

-ensablement graduel des cuvettes et bas fonds, l'extinction des sources jadis présentes un peu partout au Niger,

-favorisant la formation des glacis ameublissant les terres arables,

-la salinisation continue des eaux : cuvettes de la Région de Diffa, de Tillabéri (Banné Beri), Agadez dans l'Irhazer et le village de Marandet etc.,

Si nous ne prenons pas des mesures d'anticipation, les effets de ces changements climatiques nous traquerons irrémédiablement.

Enfin bien que des études d'évaluation environnementale et d'impacts et des dispositifs de gestion et de suivi sont mis en place autour des périmètres d'exploitations minières et pétrolières, l'Etat a le devoir de ne pas baisser la garde. Il doit y veiller en mettant les moyens nécessaires aux services compétents pour renforcer la surveillance car les ressources en eau sont très sensibles aux prélèvements et extrêmement vulnérables à la pollution.

COMMUNIQUÉ DE L'AMBASSADE DE FRANCE AU NIGER

Le gouvernement français a décidé de contribuer immédiatement, à hauteur de cent-vingt mille dollars (120.000 USD), soit soixante millions trois cent quarante huit mille francs CFA (60.348.000 XOF), aux actions de prévention contre la méningite, conduites par le ministère nigérien de la santé publique, avec l'appui de ses partenaires internationaux.

La France entend ainsi, à nouveau, montrer son entière solidarité avec le peuple nigérien et son Gouvernement dans sa lutte en faveur de la santé des populations.

Alain HOLLEVILLE

Ambassadeur de France au Niger

CRISE MNSD :

Le pont est coupé avec Hama

La sentence est tombée nette comme un couperet, le bureau politique du MNSD a prononcé l'exclusion de 8 membres dont 5 titulaires de siège de députés. La mesure d'exclusion a été prononcée le samedi 25 avril dernier au terme d'une réunion extraordinaire du bureau politique qui s'est tenue dans l'après-midi dans les locaux de l'immeuble ONAREM. Dans la matinée déjà, la commission d'arbitrage avait évacué les conclusions de ses travaux, elle a échoué à obtenir tout consensus avec les responsables politiques en conflit avec la direction du parti. La commission politique qui s'est saisie du dossier avait préalablement fixé le contenu de ce qui va être la décision de la réunion de l'après-midi qui a prononcé finalement les mesures d'exclusion.

Le pont est pratiquement coupé désormais entre le MNSD et son ancien président, l'ancien Premier ministre Hama Amadou. Alors qu'il se trouvait à Paris en France pour des soins de santé à la faveur d'une liberté provisoire que lui a accordée la haute cour de justice le 23 avril dernier, la direction nationale du parti procédait à l'exclusion des responsables politiques connus pour leur attachement et leur positionnement dans son sillage politique. Au-delà de toute mesure disciplinaire, la mesure d'exclusion prononcée le samedi 25 décembre annonçait clairement le processus d'éradication du courant politique de l'ancien pensionnaire de la prison de haute sécurité de Koutoukalé. Pour l'instant, la toute première décision prise dans ce sens a concerné les députés Issaka Hassane Djégoulé, Soumana Sanda, Tahirou Mayaki, Hadizatou Moussa Gros, Amadou Soumana Belko et d'autres responsables non parlementaires à savoir Omar Ladan Tchiana, Oumarou Dogari et Seyni Mounkaïla.

Avant le dernier renouvellement du bureau de l'Assemblée Nationale, Issaka Hassane Djégoulé occupait les fonctions de 1^{er} vice-président alors que Soumana Sanda occupait le poste de président de la commission des affaires étrangères. Même si la recomposition du bureau du parlement intervenue en début de cette session a vu le départ de ces hautes personnalités, la décision d'exclusion prononcée le dimanche dernier reste incontestablement un élément d'électrochoc dans le milieu politique national. En attendant de voir l'évolution de ce dossier de crise, on apprend, pour l'instant que le groupe parlementaire MNSD a introduit hier mercredi 29 avril la procédure de remplacement des 5 députés déçus qui devaient être remplacés par leurs suppléants. Dans ce sens, le groupe parlementaire MNSD dépose auprès du bureau de l'Assemblée Nationale les résolutions d'exclusion des députés. A son tour, l'Assemblée va saisir la cour constitutionnelle de la décision de remplacement des députés, les députés suppléants seront enfin investis dans leur mandat de députés titulaires.

L'option de la solution radicale

Même si les mesures d'exclusion sorties de la réunion du samedi 25 avril dernier de la direction nationale du MNSD ont constitué des décisions politiques graves, il faut dire qu'elles étaient clairement prévisibles depuis la résolution prononcée par le dernier congrès extraordinaire du 21 février 2009 de Zinder. La résolution relative à la discipline énoncée par la direction du parti devait régler définitivement les turbulences et les mouve-

ments de sécession au sein du parti. Les ténors du courant politique proche de Hama Amadou et dirigé par le député Soumana Sanda ont, à plusieurs reprises, continué à exprimer leur attachement à l'ancien président du parti incarcéré à la prison de Koutoukalé. Les responsables comme Soumana Sanda, Oumarou Dogari, Ladan Tchiana n'ont jamais voulu faire allégeance à la nouvelle direction issue du congrès extraordinaire de Zinder. Dès lors, le bureau politique du MNSD s'était retrouvé confronté à de sérieuses difficultés pour réunir une large unanimité autour des nouveaux patrons à savoir Seïni Oumarou et Albadé Abouba. Les mouvements de rébellion et les vagues de contestations qui montaient dans certaines fractions tendance Hama Amadou fragilisaient l'autorité de la nouvelle direction du parti.

En clair, c'est la réunion du bureau politique tenue à l'ONAREM en début du mois d'avril qui a énoncé la mise en œuvre de la résolution de Zinder qui a débouché sur la réunion du 25 avril dernier. Cette rencontre des patrons du MNSD a opté pour la solution radicale avec la mesure d'exclusion définitive qui en est sortie. Cette réunion risque aussi de connaître des prolongements supplémentaires. Pour l'instant, certains responsables

Dossier Hama Amadou :

La CNDH/LF préserve son indépendance

Dans l'affaire du traitement du Dossier de l'ancien Premier Ministre Hama Amadou, beaucoup de spéculations ont été faites autour de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales. Des interpellations tout azimuts ont été adressées à cette commission indépendante chargée de veiller à la promotion et à l'effectivité des droits et libertés garanties par la Constitution nigérienne du 09 août 1999.

Fort heureusement cette institution n'a pas cédé aux manœuvres politiciennes. Et pourtant des commentaires ont été distillés suite à la nomination du Phd. Mamoudou Djibo à la tête de la CNDH/LF. Pour certains, c'était une aubaine pour le prisonnier de Koutoukalé. Les tenants de cette hypothèse fondaient des raisonnements sur le fait que les liens amicaux et politiques qui liaient les deux personnalités allaient peser en faveur de Hama Amadou. D'autres allaient jusqu'à considérer que si le président Tandja avait porté son choix sur Mamoudou Djibo c'était pour s'en servir dans le cadre du Tazartché, surtout quant on connaît le



comme Salah Habi, Bonkano Maïfada ou Boubé Gazibo ont échappé au grand nettoyage mais restent encore dans une situation de sursis.

Le camp Hama Amadou en situation de flottement

Les mesures d'exclusion ont été une décision grave, ce n'est pas de gaieté de cœur que la direction du parti les a prises, affirmait en substance Amadou Salifou, membre du bureau politique proche de Seïni Oumarou au lendemain de la réunion du 25 avril. Pour les responsables MNSD autour de Seïni Oumarou, il s'agit de restaurer la discipline au sein du parti. Du côté de la tendance Hama Amadou, on voit surtout à travers ces mesures d'exclusion un programme de reprécipitation et de purge au sein du parti. On nous exclut pour notre fidélité à Hama Amadou et nous allons continuer à rester fidèles à Hama Amadou, nous sommes des militants du MNSD et nous ne sortirons pas du parti, s'exprimait le chef de file du courant politique de Hama Amadou, Soumana Sanda. Cette annonce de l'ancien député MNSD n'est pas sans présager d'une situation de flottement de la fraction des militants MNSD tendance



Hama Amadou qui se retrouvent aujourd'hui rejetés par un système politique auquel ils cherchent à s'accrocher. Quelle sera désormais la nouvelle orientation de la branche politique de Hama Amadou ? La question reste aujourd'hui entière quant à savoir si elle va demeurer dans cette situation d'ambiguïté ou de flottement ou si elle évoluera vers la création d'une autre formation politique. Même si aucune mesure d'exclusion n'a été prise contre l'ancien patron du parti à savoir Hama Amadou, il est aussi clair que dans la logique de la rectification en cours, ses marges de manœuvre restent extrêmement minces sinon quasi inexistantes. L'ancien président du parti carresse quand même un mince espoir. Intervenant sur les ondes d'une chaîne de radio internationale, Hama Amadou a indiqué qu'il compte mettre à profit sa liberté provisoire pour se rendre à Paris pour des soins de santé, à son retour, il verra comment il va régler ses problèmes avec le parti.

Les choses ne sont pas encore totalement réglées au sein du MNSD. Loin s'en faut.

Ibrahim Elhadj dit Hima

pois électoral de son parti, le MURNA-Farahan dans la région de Tillabéry.

Aujourd'hui à l'épreuve des faits, il n'en est rien de tout cela. La CNDH/LF n'a pas joué le jeu de certains partisans de l'ancien premier ministre qui estimaient que le président Mamoudou Djibo se devait de défendre à tout prix Hama Amadou. IL y en a même qui parlent aujourd'hui de trahison comme si Mamoudou Djibo devait sacrifier l'institution étatique pour satisfaire aux exigences de certains militants du MNSD. Ni le sit-in de certaines femmes se réclamant de l'aile Hama au siège de leur commission, ni les pressions de certains politiciens n'ont pu influencer la CNDH/LF qui n'a pas vocation d'intervenir dans un jugement. En dépit des coups bas de certains responsables politiques du MNSD qui n'ont jamais gobé que le Président Tandja ait porté sa confiance sur le Président actuel de la CNDH/LF, ce dernier va accueillir ces femmes se réclamant de l'aile Hama pour leur expliquer que contrairement à ce qui se raconte, la CNDH/LF n'intervient pas et ne peut pas intervenir dans les dossiers pendant devant la justice. En plus, ce n'est pas le président de l'institution qui prend

unilatéralement des décisions, mais l'ensemble des commissaires provenant des associations des défenses de droits de l'homme, des associations féminines, de l'association des chefs traditionnels, des structures de la société civile, entre autres.

Par rapport à la question brûlante du tazartché, là aussi, le Président Mamoudou Djibo a gardé de la hauteur. Assementé, soumis au devoir de réserve, il n'avait pas d'autre choix au risque de s'exposer aux courroux de nombreux observateurs qui ont un œil vigilant sur le fonctionnement de l'institution. On l'avait attendu en vain au cours de la cérémonie du 22 décembre 2008, lançant le tazartché à la place de la concertation qui a pourtant connu la participation d'autres présidents d'institutions républicaines. On a attendu la position du parti qu'il a présidé jusqu'à sa nomination par rapport à ce mouvement. Pour l'instant aucun signe d'un éventuel deal avec le président de la République. Ce qui honore l'institution qu'il dirige, qui garde encore de la hauteur par rapport à sa mission constitutionnelle.

Laoual Sallaou Ismaïl

HAUTE COUR DE JUSTICE :

Liberté provisoire pour Hama Amadou

Le jeudi 23 avril dernier, la Haute Cour de Justice a prononcé une ordonnance de mise en liberté provisoire de l'ancien Premier ministre Hama Amadou incarcéré dans la prison de haute sécurité de Koutoukalé depuis le 26 juin 2008. Cette décision prononcée par la haute cour intervient suite à une requête introduite par les avocats de l'ancien Premier ministre qui ont appuyé leur demande de mise en liberté de leur client sur son état de santé fragile. Deux jours après avoir quitté la cellule de la prison de Koutoukalé, Hama Amadou s'est envolé pour la France où il doit recevoir des soins de santé à l'hôpital américain de Neuilly comme il l'a souhaité avant sa libération.

L'audience de la haute cour de justice qui a prononcé la mise en liberté provisoire de Hama Amadou a duré toute la journée du jeudi 23 avril et le verdict n'est tombé qu'en fin de journée vers 19 heures. Préalablement, les juges ont dû régler une autre requête introduite par le parquet général sur la récusation de deux députés juges à savoir Tahirou Mayaki et Hadizatou Moussa Gros, soupçonnés de collusion notoire avec le prévenu. Les deux juges, des députés MNSD proches de Hama Amadou, avaient régulièrement pris part à plusieurs mouvements des militants MNSD qui ont protesté contre l'arrestation de l'ancien président du parti. D'autres éléments de charge consistent dans des soupçons quant à leur influence aux côtés des avocats de Hama Amadou dans certaines procédures jugées irrégulières par le parquet général. Le 10 avril notamment, les deux juges, les avocats de Hama Amadou et le président de la haute cour de justice étaient impliqués dans des consultations informelles autour d'une procédure de transfèrement de Hama Amadou à l'hôpital national alors qu'il était encore détenu à Koutoukalé.

Les débats, le jeudi 23 avril sur toutes ces affaires, ont abouti sur la récusation de Tahirou Mayaki. La haute cour va par contre rejeter la récusation formulée au sujet de Hadizatou Moussa Gros.

Quatre juges sur les 7 que compte la haute cour de justice se sont prononcés favorables à la mise en liberté provisoire de Hama Amadou. Et même si la décision de la haute cour est revêtue du cachet du

secret de la délibération, il est apparu très vraisemblablement que les députés PNDS, membres de la haute cour de justice ont apporté leur voix à celles des députés MNSD pour réunir la majorité favorable à la mise en liberté provisoire de Hama Amadou. La position du PNDS était en effet perceptible depuis la déclaration de son bureau politique du dimanche 12 avril dernier quand la direction du parti a jeté un voile de doute dans ce qui a été appelé l'opération mains propres du Président de la République. Le vote des députés PNDS était en effet perçu comme un vote de défiance sur les affaires judiciaires traitées de «manières grossièrement politiciennes», comme l'a indiqué la déclaration du PNDS du dimanche 12 avril dernier.

Hama Amadou a-t-il été prisonnier du projet Tazartché, la question reste entière, en attendant le jugement au fond de l'affaire. Pour l'instant, sa mise en liberté provisoire vient allonger un peu plus la chaîne des mises en libertés provisoire d'une série de prévenus qui attendent toujours un jugement. Il faut rappeler en effet qu'avant l'affaire Hama Amadou, d'autres prévenus à savoir Almoustapha Soumaïla, l'ancien Ministre Rhissa Ag Boula, le préfet président de la Communauté Urbaine Jules Ouguet, les anciens Ministres Ary Ibrahim et Hamani Harouna, le président du conseil de la Communauté urbaine Abouba Ganda, son secrétaire général Haidara Abdoulaye, le journaliste Moussa Kaka sont toujours en liberté provisoire.

Ibrahim Elhadj dit Hima

SEMAINE MONDIALE DE L'EDUCATION ET DE L'ALPHABÉTISATION :

Pour la revalorisation l'alphabétisation au Niger

Le ministère de l'Éducation nationale Ousmane Samba Mamadou a officiellement lancé, le samedi 25 avril 2009, au Palais des Sports de Niamey, la Semaine Mondiale d'action en faveur de l'éducation pour tous (SMA/EPT) placée sous le thème «L'alphabétisation des jeunes et des adultes, la formation tout au long de la vie». A cette occasion, une grande fête a été organisée à l'attention des élèves du primaire et du préscolaire de Niamey. La cérémonie s'est déroulée en présence du gouverneur de Niamey, des autorités municipales, des élus locaux, des responsables administratifs et éducatifs, etc.

Selon le coordonnateur de la coalition EPT, Abdou Mamane Lokoko, l'objectif de cette mobilisation est de revaloriser l'alphabétisation au Niger qui, selon lui, permet de développer de la citoyenneté active, l'amélioration des revenus et des conditions de vie et de santé.

Quant au président de la coalition des associations, syndicats et ONGs pour le plaidoyer et la campagne en faveur de l'EPT, Kassoum Issa, il a déclaré que la mobilisation de tous permettra de faire un pas de plus vers la réalisation des nobles objectifs du millénaire en matière de l'éducation.

Prenant la parole, le ministre de l'Éducation nationale, M. Ousmane Samba Mamadou a déclaré que la commémoration de la Semaine Mondiale de l'EPT est devenue une tradition dans notre pays depuis longtemps. Elle offre a-t-il ajouté, au gouvernement et aux organisations de la société civile, une occasion de développer une vision commune pour une éducation de qualité pour tous les enfants et tous les adultes, sans discrimination aucune. La Semaine mondiale de l'EPT, selon Ousmane Samba Mamadou, permet à tous les

acteurs et partenaires de l'école de prendre conscience des défis de la mondialisation. Après avoir rappelé la convention de Genève et le Forum de Dakar sur l'Éducation Pour Tous, le ministre Samba s'est réjoui des efforts consentis par le Niger, notamment dans le secteur formel, aussi bien au niveau du primaire que du secondaire. Il devait cependant indiquer que «l'éducation non formelle laisse à désirer». C'est pourquoi, le ministre de l'Éducation nationale a exprimé la nécessité d'alphabétiser dans un pays où moins de 30% des enfants sont alphabétisés. M. Samba Mamadou a en outre indiqué que les OMD ne peuvent être atteints que si ceux qui n'ont pas eu la chance d'être à l'école, tant au niveau du primaire que du secondaire, arrivent à retrouver le train, en apprenant à lire, à écrire et à compter.

Cette année, les organisateurs n'ont rien oublié, cette année, pour la réussite totale de la Semaine Mondiale d'action en faveur de l'éducation pour tous.

Mamane Abdou

LE BUREAU DES ETUDIANTS DE L'IFTIC ORGANISE UNE CONFÉRENCE- DÉBAT

Thème : Les médias au Niger : Pluralisme - Diversité et Service Public

A l'occasion de la journée internationale de la liberté de presse

Animée par : Harouna Niandou, Journaliste, ancien Ministre, président du Conseil de Presse.

Le Lundi 4 Mai 2009 à 9 H Salle Polyvalente IFTIC

COUPURES INTEMPESTIVES D'ÉLECTRICITÉ :

Des bonnes affaires à la faveur des délestages

Au moment où certaines personnes investissent face aux coupures de l'électricité, d'autres se frottent les mains et réalisent des très bonnes affaires. Depuis que les délestages et le rationnement de l'électricité sont devenus le vécu quotidien des populations, des commerces moins florissants et d'autres quasi inexistantes, il y a quelques mois, prospèrent aujourd'hui de mieux en mieux.

Face aux coupures de l'électricité, particuliers comme chefs d'entreprises ont trouvé des palliatifs pour atténuer les divers désagréments et l'impact que ces délestages engendrent sur les activités économiques. En effet, il n'est pas rare, ces derniers jours, de voir des pères de familles courir dans tous les sens à la recherche de lampes ou bougies pour éclairer une partie de la maison et permettre aux élèves de réviser les leçons. C'est le cas de Kailou, en bon père de famille : «Depuis plus de deux mois, nous habitants du quartier Talladjé, sommes obligés de faire recours, soit aux bougies, soit aux lampes baladeuses pour permettre aux enfants d'étudier. Moi personnellement qui vous parle, j'ai trois gosses tous en classe d'examen. Si je n'avais pas les moyens de leur assurer des lampes-tempête ou bougies, imaginez un peu le risque que mes enfants courent en cette période de préparatifs des examens. Certainement qu'ils ne pourront pas réviser et ça allait être la catastrophe pour eux...». Du côté des "marchands de lumière" on a les sourires aux lèvres. «Avant je vendais rarement une bougie par semaine, mais depuis que ces coupures sont devenues régulières, j'en vends plus de deux paquets par jour», s'en réjouit Maâzou, un boutiquier au quartier Aéroport. Pareillement aux bougies et lampes baladeuses chinoises, les lampes-tempête, lampes rechargeables importées du Nigeria et groupes électrogènes de substitution sont aussi très prisés et s'achètent à des prix deux fois plus cher qu'en temps nor-

mal, selon les marchés et la qualité. Du côté des vendeurs des appareils de régulation de tension, le printemps des affaires est au beau fixe. Karimoun, un importateur de consommables électriques aux environs du marché de Katakou, affirme avec satisfaction que son chiffre d'affaires a doublé en un temps record au gré de ces délestages. «De plus en plus, les Habitants de Niamey, dans le but de préserver les appareils électroménagers qui peuvent être soumis aux différences de tension et tomber en panne, se voient obligés de se doter de ces régulateurs de tension qui, jusqu'à une date récente, étaient réservés à quelques nigériens moyens», a-t-il rapporté. Aussi, il nous a été donné de constater que dans certains milieux, des jeunes ont inventé des petits services qui consistent à charger des téléphones grâce à des groupes électrogènes moyennant rémunération.

En somme, il faut dire que ces constats sont presque les mêmes partout où l'électricité fait défaut. Dans les cybercafés, petites et moyennes entreprises, habitations... ces petits équipements sont devenus incontournables. Pour l'instant, dans l'espoir que les choses ne tarderont pas de rentrer dans l'ordre, on peut dire que tels sont les palliatifs de fortune auxquels les usagers de l'électricité font recours, pour faire en sorte que les activités économiques et domestiques ne puissent pas tourner au ralenti.

Lamine SOULEYMANE

SITUATION POLITIQUE NATIONALE

Elhadji Akoli Daouel annonce des bonnes perspectives pour son parti

Le président du Parti de l'Unité Nationale et la Démocratie PUND-Salama Elhadj Akoli Dawel a animé un point de presse, le jeudi dernier, en prélude aux assises du conseil national fédéral de son parti. Ce point de presse rentre dans le cadre du démarrage des activités politiques du PUND-Salama à la veille des élections générales de 2009.

Avant d'entrer dans le vif de son intervention, le président du PUND-Salama a déclaré que depuis plusieurs temps, on parle de moins en moins de sa formation politique, «alors même que c'est un parti dynamique qui couvre le Niger», a-t-il affirmé, avant de préciser que le PUND-Salama n'est pas un parti régional tel qu'on le pense dans certains milieux, c'est un parti national comme les autres formations politiques du pays. Aux dernières élections municipales de 2004, en terme de nombre de conseillers, le PUND-Salama a occupé la 7^{ème} place avec deux maires à Agadez et Aderbissanat, et 4 vices-maires repartis dans d'autres localités du Niger. Akoli Daouel a poursuivi son intervention, en disant que depuis un certain temps, le parti n'a pas tenu de manifestations populaires, ce silence observé par le PUND découle d'un choix stratégique.

Toutefois, il a déclaré que le jour où il fera une telle demande, le PUND étant toujours solidaire à la mouvance présidentielle n'hésitera pas à donner sa position (...) le moment venu.

Notons que le samedi 25 avril dernier, le PUND-Salama a effectué sa rentrée politique devant une foule en liesse venue féliciter son leader. Les responsables du Parti de l'Unité Nationale et la Démocratie ont mis à profit cette manifestation pour porter à la connaissance de leurs militants, et de l'opinion publique nationale et internationale, leur appréciation par rapport à la gestion des affaires publiques lors de ce dernier mandat auquel ils ont participé. Akoli Daouel comme bien d'autres alliés du régime en place, ne cache pas sa satisfaction. Selon lui, le pari est gagné, tous les bons résultats récoltés sont à mettre à l'actif de tous les alliés. Dans le même temps, le leader du PUND-Salama a déclaré que le parti entend participer aux élections municipales, départementales, législatives et éventuellement les élections présidentielles à la demande du congrès.

Lamine SOULEYMANE

Débats sur le Tazartché :

La CDS se dévoile à moitié

Les masques continuent timidement de tomber sur la question du Tazartché par rapport à laquelle sur les 44 partis politiques de l'échiquier politique national, seule une poignée s'est pas publiquement prononcée sur le sujet à cette date. Un silence incompréhensible qui risque encore de discréditer la classe politique nationale par rapport au comportement de laquelle les tazartchistes se fondent pour revendiquer la poursuite du régime de la 5^{ème} République incarné par le Président Mamadou Tandja.

Les partis politiques nigériens entre principes républicains et tentations anticonstitutionnelles

Au fur et à mesure que les échéances électorales de l'année 2009 s'approchent, les partis politiques nigériens se dévoilent par rapport au Tazartché, les uns après les autres. Les louvoisements font de plus en plus place à un langage clair. Certains affichent leur adhésion à l'alternative illégal et anticonstitutionnelle tandis que d'autres annoncent leur opposition systématique, même si le lot des attentistes reste encore écrasant. Dès les premières heures de ce mouvement qui prône une prolongation du mandat du Président Tandja, le PND- Tarayya à travers ses démembrements régionaux, le PMT-Albaraka par la voix de son leader, Abdoulkarim Mamalo, l'ADP-Zumuntchi de Issoufou Barchard, le MPN-Matassa de Abdoulaye Sanda Maïga, le PND-Aweyaya de Soumaïla, entre autres, se sont démarqués rapidement de ce mouvement anticonstitutionnel.

Autres oppositions se traduisant par l'annonce de candidatures aux présidentielles 2009, celle du PNA-Ai'Oumma de Sanoussi Tambari Jackou, du RSD-Gaskiya de Cheiffou Amadou et dans une certaine mesure de l'ANDP-Zaman Lahiya de Moumouni Djermakoye Adamou. Les autres attendent, calculent, réfléchissent en espérant l'ouverture d'un éventuel marchandage pour négocier fort leur entrée dans le mouvement. C'est en tout cas, l'interprétation que font beaucoup de nos concitoyens sur cette attitude attentiste et déroutante qui ne vise ni plus ni moins qu'à saisir l'opportunité de la direction où soufflera le vent pour mieux se positionner.

La CDS se démarque timidement

Pendant que le PND- Tarayya de Mahamadou Issoufou va en guerre contre le Tazartché en annonçant le retour à l'opposition radicale à travers les Journées Anti-Tazartché, certains partis politiques, dont on attend impatientement la position,

tardent encore à se prononcer. Pour certains, il n'y a pas péril en la demeure. D'autres par contre se réservent pour l'instant de se prononcer. Dans ces partis qui ont adopté la langue de bois, la CDS-Rahama de Mahamane Ousmane, troisième force politique du pays en termes de poids électoral. Toutefois, de sources proches du parti, l'on apprend que la Commission Politique du parti vient de décaler sa position.

Trois (3) jours de réunion marathon, voilà, ce qu'il a fallu à la Convention Démocratique et Sociale pour se prononcer sur la question du Tazartché ou la prolongation de trois ans du mandat actuel du président Tandja qui échoit le 22 décembre prochain. Pour l'instant, le bureau politique s'est abstenu de se prononcer officiellement au motif que la CDS fait partie de la Majorité parlementaire actuelle, même si cette majorité a perdu son âme depuis le 31 mai dernier, selon l'ancien Premier Ministre Hama Amadou. C'est donc la commission politique, instance de réflexion et d'orientation politique du parti qui, après d'intenses et longs tiraillements, a fini par accoucher d'une décision qui engagerait le parti. Selon des sources provenant du parti, les conclusions de la commission politique de la CDS ne souffrent d'aucune ambiguïté. Le parti de Mahamane Ousmane s'inscrit dans le respect de la Constitution et s'oppose au Tazartché. Seulement à en croire certains responsables de la CDS qui ne cachent pas leur préférence au tazartché, le débat n'est pour autant pas terminé au sein du parti. Certaines indiscretions rapportent que le président Mahamane Ousmane estime que les intérêts du parti se trouvent dans le tazartché. Si c'est le cas, il n'est donc pas exclu que l'on assiste à un revirement de la CDS, tant la question divise les membres bureau politique, où l'on raisonne en terme d'intérêt partisans et non de principes républicains et de la Démocratie et de l'Etat de droit. Toute-



fois l'on se demande si celui qu'on fait passer pour l'un des leaders qui ont contribué au renforcement de la Démocratie et de l'Etat de droit va tomber si bas en cédant aux cris des sirènes des partisans d'un saut dans l'inconnu.

Le MNSD-Nassara navigue

Un des partis politiques dont on attend aussi et surtout la position par rapport à ce mouvement envahissant du tazartché, c'est le Mouvement National pour la Société de Développement, le principal parti au pouvoir qui a présenté à deux reprises, avec succès, la candidature du président la République Mamadou Tandja. Il est vrai que le parti est en proie à une crise sans précédent qui ne justifie pour autant pas le silence de ce grand parti face à cette question d'importance nationale sur laquelle repose même la survie de notre démocratie.

Ce que l'on sait, c'est que plusieurs militants, à titre individuel et en rang dispersé, pour des raisons qui leur sont propres, sont souvent sortis pour se réclamer de ce mouvement. Mais les structures formelles du parti n'ont pas encore officiellement réagi. Selon des sources proches du parti, plusieurs personnalités ont tenté à maintes reprises de poser le débat au bureau politique national sans amener le parti à y statuer. Le président du parti Seïni Oumarou, à qui certains responsables du bureau politique cherchent à forcer la main, a toujours évité de se prononcer là-dessus, se rappelant peut-être son serment confessionnel, car lui aussi est tenu, comme le Président de la République de prêter serment sur le Livre Saint de sa confession avant sa prise de fonction. Au congrès de Zinder, de personnalités de courant tazartchistes ont voulu l'amener à prendre clairement position. Ils n'ont obtenu qu'une résolution laconique apportant soutien à la poursuite des actions du Président de la République, ni plus. Autre événement où il fut attendu sur cette question, la récente tournée qu'il a entreprise à l'intérieur du pays et qui l'a conduit à Diffa et Maradi. Là aussi, Seïni Oumarou ne prononcera nulle part le Tazartché malgré les you-you de la foule qui scandait «Tazartché». Il semble d'après certaines indiscretions

que le président du MNSD-Nassara, Seïni Oumarou n'accueille pas favorablement ce vent de prolongation qui risque d'être périlleux pour notre démocratie. Son Secrétaire Général, Albadé Abouba pour sa part, même étant très proche du président de la République, ne marque pas aussi un engagement ouvert pour ce mouvement, même si certains milieux lui attribuent des manœuvres à l'ombre. Il semble que lui aussi ne s'emballer pas beaucoup pour cette prolongation.

En tout cas, le jeu est loin d'être fait au sein du MNSD dont on attend la position, car pour beaucoup d'observateurs, c'est ce parti qui sera le pilier et le pivot du Tazartché. Pour l'instant, il n'est pas totalement acquis à cette cause, du moins dans ses structures formelles. Reste à savoir pour combien de temps encore résisteront ses responsables.

Laoual Sallaou Ismaël

La Roue de l'Histoire

Hebdomadaire nigérien d'informations générales, d'analyse et de formation

Siège : Zabarkan, Rue du SNEN

Contact Téléphonique :

96 96 45 85

96 96 90 24 - 96 96 45 61-96 96 44 27

www.medianiger.org

E-mail : ismaellaoual@yahoo.fr

yahaya_garba@yahoo.fr

Fondateur

Sanoussi Tambari Jackou

Directeur de Publication,

Laoual Sallaou Ismaël

Rédacteur en Chef

Ibrahim Elhadj dit Hima

Comité de Rédaction

Yahaya Garba

Ismaël Laoual Sallaou

Ibrahim Amadou

Lamine Souleymane

Ibrahim Elhadj dit Hima

Mamane ABDOU

Service Commercial

Yahaya Garba

Ibrahim Amadou

Service Informatique

Ibrahim Amadou

Routing

Ibrahim Moussa

Impression

2000 Exemplaires NIN

SAJEC

Siège : Quartier Terminus - Niamey-Niger

B.P 383 - Tél : (00227) 20 73 30 91 / L.D : (00227) 94 94 66 00

RC : A.03 / RCCM / 2006 - NIF : 11 715 / R

Pour toutes vos commandes:

- Journaux nationaux ;
- Journaux internationaux ;
- Envois de colis ;
- Saisie et mise en page des journaux et des brochures, des cartes de mariage, etc..

NB: Tarifs étudiés sur les abonnements avec livraison

Votre partenaire le plus sûr !

AVIS DE RECRUTEMENT DE CONSULTANTS NATIONAUX

Le programme des nations unies pour le développement (PNUD) recherche pour recrutement :

1. un expert national en biodiversité

Lieu d'affectation	Niamey, avec déplacements sur le terrain
Date de clôture	11 mai 2009
Unité Organisationnelle	PNUD Niger, Environnement et Energie
Type de contact	SSA (Consultant National)
Date de démarrage	30 mai 2009
Nombre de semaines effectives de travail :	9 semaines

Fonctions et responsabilités

Le contrat inclut environ 9 semaines de travail pendant toute la durée du PPG. L'expert rendra compte au chef d'équipe du PPG et travaillera en étroite collaboration avec l'Expert International en « AP et moyens de subsistance alternatifs », dans la collecte et l'analyse des données de base et des déficits d'information sur les AP cibles.

Plus précisément, l'expert en biodiversité sera chargé des tâches suivantes :

- \$L'analyse des données sur l'état des écosystèmes et des ressources biologiques des zones d'intervention cibles du projet, en se servant des sources d'information existantes ;
- \$Le recensement des sources d'information en vue de définir des indicateurs biophysiques ;
- \$La compilation des informations sur les AP et les corridors fauniques actuels et envisagés et sur ce qu'ils recèlent en matière de biodiversité d'importance mondiale ;
- \$La fourniture d'une synthèse des informations existantes pour soutenir les systèmes de surveillance écologique des espèces et écosystèmes clés, y compris leur capacité de charge écologique ;
- \$La proposition d'un nombre d'indicateurs écologiques pour le projet de grande envergure ;
- \$La formulation des recommandations sur les activités du projet à part entière ;

Par ailleurs, l'expert apportera un appui-clé à d'autres volets du PPG tels que (a) les études géo-références initiales pour les AP et couloirs cibles au Niger, (b) le développement et la validation d'un plan à long-terme pour l'expansion future du système d'AP et l'établissement de couloirs écologiques et (c) l'analyse des Menaces et Barrières écologiques.

Profil recherché

L'expert devra disposer :

- \$Des capacités à communiquer des informations complexes et techniques à l'endroit de techniciens mais également d'audiences plus générales ;
- \$De capacité à communiquer efficacement à l'oral et excellente maîtrise de l'écrit ;
- \$Des compétences à faciliter efficacement des réunions entre divers acteurs (gouvernement, des ONGs, les OCBs, représentants de la communauté internationale et des membres communautaires) ;

L'expert devra :

- \$Avoir une large connaissance des problèmes liés à la conservation de la biodiversité et de la gestion des ressources naturelles au Niger ;
- \$Avoir une large connaissance des problèmes liés aux aires protégées ou à la faune ;
- \$Avoir au moins un diplôme d'ingénieur Bac+5 dans un domaine lié à la conservation (soit en écologie, foresterie ou en socio-économie) avec une spécialisation progressive dans l'étude des Aires Protégées ;
- \$Avoir au moins cinq (05) ans d'expérience dans le domaine susmentionné ;
- \$Être apte à produire des rapports (publications, propositions de projets, etc.) ;

Une excellente maîtrise du français écrit et la connaissance de l'anglais serait un atout.

2. un expert national en CARTOGRAPHIE

Lieu d'affectation	Niamey, avec déplacements sur le terrain
Date de clôture	11 mai 2009
Unité Organisationnelle	PNUD Niger, Environnement et Energie
Type de contact	SSA (Consultant National)
Date de démarrage	30 mai 2009
Nombre de semaines effectives de travail :	9 semaines

Fonctions et responsabilités

Le contrat inclut environ 8 semaines de travail pendant toute la durée du PPG. L'expert rendra compte au chef d'équipe du PPG et travaillera en étroite collaboration avec l'Expert International en AP et moyens de subsistance alternatifs et le Spécialiste national en Biodiversité, dans la collecte et la fourniture de données cartographiées pour le projet.

Plus précisément, l'expert en cartographie sera chargé des tâches suivantes :

- \$L'établissement des cartes des limites de référence pour les AP et le corridor faunique concernés ;
- \$L'élaboration des cartes de référence sur les écosystèmes majeurs, tels que les zones de végétation endémique, les routes de migration de la faune sauvage et les couloirs de transhumance, les ressources en eau et les aires de pâturage ;
- \$L'analyse des données existantes sur la pluviométrie et leur placement sur une carte, pour mettre au point un modèle des risques, à plus long terme, liés au changement climatique ;
- \$La traduction des données de terrain en format de planification des données du SIG, d'utilisation facile.

Par ailleurs, l'expert apportera un appui-clé à d'autres volets du PPG tels que (a) la préparation de cartes SIG pour l'accès des parties prenantes aux réseaux ; (b) la présentation aux institutions nationales partenaires des modes d'emploi basiques de la cartographie et l'utilisation des outils de cartographie des menaces ; (c) la surveillance de la saisie des données initiales pour assurer le contrôle de qualité et ; (d) la fourniture des recommandations concernant les SIG et les équipements de cartographie nécessaires pour l'expansion et le renforcement des AP, et les activités de surveillance actuelles et futures.

Profil recherché

L'expert devra disposer :

- \$Des capacités à communiquer des informations complexes et techniques à l'endroit de techniciens mais également d'audiences plus générales ;
- \$Des capacités à communiquer efficacement à l'oral et une excellente maîtrise de l'écrit.

L'expert devra :

- \$Avoir une bonne maîtrise des outils de cartographie et SIG ;
- \$Avoir un diplôme de 3e cycle en Géographie ;
- \$Avoir au moins 5 ans d'expérience dans le domaine de la cartographie et l'aménagement du territoire ;
- \$Avoir de l'expérience en rapport avec la gestion des ressources naturelles (cartographies des RN)
- \$Être apte à produire des rapports (publications, propositions de projets, etc.).

Une excellente maîtrise du français écrit et la connaissance de l'anglais serait un atout.

3. un expert national en MOBILISATION DE RESSOURCES

Lieu d'affectation	Niamey, avec déplacements sur le terrain
Date de clôture	11 mai 2009
Unité Organisationnelle	PNUD Niger, Environnement et Energie
Type de contact	SSA (Consultant National)
Date de démarrage	30 mai 2009
Nombre de semaines effectives de travail :	8 semaines

Fonctions et responsabilités

Le contrat inclut environ 8 semaines de travail pendant toute la durée du PPG. L'expert jouera le rôle de chef d'équipe et rendra compte au point focal du projet au niveau de l'agence nationale désignée en coordination avec le PNUD. L'expert sera chargé de coordonner les contributions des différents experts (nationaux et internationaux), d'organiser des réunions et consultations autant que de besoin et assurer la production dans les délais des résultats attendus, tenant strictement aux délais et assurant un contrôle qualité.

Plus précisément, l'expert chargé de la mobilisation des parties prenantes aura pour des tâches :

- \$L'étude des acteurs dans le domaine de la gestion des AP (niveaux national et régional) ;
- \$Le recensement des obstacles à l'acquisition des capacités et les besoins en matière de renforcement des capacités ;

- \$Le recensement des possibilités de partenariats entre le secteur public et le secteur privé ;
- \$La contribution à la mobilisation des fonds de cofinancement ;
- \$L'élaboration des plans de participation des acteurs et des communautés dans le cadre du projet à part entière.

Les résultats spécifiques de l'appui de l'expert seront les suivants :

- \$L'identification de projets, programmes et initiatives, à partir de, mais non limité à, la liste indicative figurant dans la partie II, section D de la PIF (« Coordination avec d'autres initiatives ») dans le but d'établir la portée des cadres appropriés de coordination et de collaboration entre ces initiatives et des projets du FEM et, le cas échéant, de déterminer si ces initiatives doivent être considérées comme de « référence » ou « cofinancement » en relation avec le projet ;
- \$L'identification et la confirmation de sources potentielles de cofinancement, par le biais des activités des parties prenantes et de l'engagement de l'industrie dans son ensemble ;
- \$Les recommandations pour les activités d'implication des parties prenantes se basant sur l'utilisation de l'outil d'évaluation des Capacités des Organisations de la Société Civile du PNUD en cas de nécessité.

Comme résultat final de cette activité, un rapport contenant une matrice des parties prenantes et un plan de renforcement des capacités des parties prenantes seront produits.

Profil recherché

L'expert devra disposer :

- \$Des capacités à communiquer des informations complexes et techniques à l'endroit de techniciens mais également d'audiences plus générales ;
- \$Des capacités à communiquer efficacement à l'oral et excellente maîtrise de l'écrit ;
- \$Des compétences à faciliter efficacement des réunions entre divers acteurs (gouvernement, des ONGs, les OCBs, représentants de la communauté internationale et des membres communautaires) ;

L'expert devra :

- \$Avoir un diplôme de 3e cycle en sciences ou gestion de l'environnement, en études de développement international, ou autre discipline appropriée des sciences sociales ;
- \$Avoir au moins 5 ans d'expérience dans le domaine de l'évaluation des capacités et la gestion des ressources naturelles ;
- \$Être apte à produire des rapports (publications, propositions de projets, etc.).

Une excellente maîtrise du français écrit et la connaissance de l'anglais serait un atout.

4. un expert national SOCIO-ECONOMISTE

Lieu d'affectation	Niamey, avec déplacements sur le terrain
Date de clôture	11 mai 2009
Unité Organisationnelle	PNUD Niger, Environnement et Energie
Type de contact	SSA (Consultant National)
Date de démarrage	30 mai 2009
Nombre de semaines effectives de travail :	8 semaines

Fonctions et responsabilités

Le contrat inclut environ 8 semaines de travail pendant toute la durée du PPG. L'expert rendra compte au chef d'équipe du PPG et travaillera en étroite collaboration avec le Spécialiste en Aires Protégées et en moyens alternatifs de subsistance. L'expert en socio-économie devra de préférence avoir une spécialisation ou une expérience dans le domaine de l'environnement. Il sera chargé d'appuyer dans la préparation du projet dans tous les aspects liés aux questions socioéconomiques.

Plus précisément, l'expert en socio-économie sera chargé des tâches suivantes :

- \$Évaluation des informations de base sur le développement socioéconomique, à l'intérieur et autour des AP, notamment sur le régime foncier et l'utilisation des ressources.
- \$Une analyse sectorielle du tourisme et élaboration d'une stratégie pour créer d'autres moyens de subsistance, tels que la chasse et l'intensification de la culture des espèces prometteuses de la flore ;
- \$Collecte des données sur les moyens d'existence au niveau local, notamment la propriété des ressources, la gestion et les besoins motivationnels ;
- \$Évaluation des possibilités des programmes de micro-subvention, sur les sites du projet, et formulation des recommandations concernant le développement de ces programmes pendant le projet à part entière ;
- \$Formulation des recommandations sur les activités du projet de grande envergure ;

Par ailleurs, l'expert apportera un appui-clé à d'autres volets du PPG tels que (a) l'étude de la situation de référence, (b) l'implication des parties prenantes et le Plan de renforcement des capacités, y compris la matrice, (c) l'analyse coût-efficacité et (d) le coût du projet.

Profil recherché

L'expert devra disposer :

- \$Des capacités à communiquer des informations complexes et techniques à l'endroit de techniciens mais également d'audiences plus générales ;
- \$De capacité à communiquer efficacement à l'oral et d'une excellente maîtrise de l'écrit ;
- \$Des compétences à faciliter efficacement des réunions entre divers acteurs (gouvernement, des ONGs, les OCBs, représentants de la communauté internationale et des membres communautaires) ;

L'expert devra :

- \$Avoir une bonne connaissance des problèmes liés à la conservation de la biodiversité et de la gestion des ressources naturelles au Niger ;
- \$Avoir un diplôme de 3e cycle en socio-économie avec une spécialisation progressive dans un domaine lié à la gestion des ressources naturelles et/ou le microcrédit ;
- \$Avoir au moins 5 ans d'expérience dans le domaine susmentionné ;
- \$Être apte à produire des rapports (publications, propositions de projets ; etc.).

Une excellente maîtrise du français écrit et la connaissance de l'anglais serait un atout.

Dépôt des candidatures :

Les candidats (es) intéressés (es) doivent déposer un dossier comprenant un curriculum vitae détaillé et une lettre de motivation à l'adresse suivante :

Madame le Représentant Résident du PNUD

Maison des Nations Unies

BP 11207 Niamey, Niger

Avec la mention « candidature au poste de (titre du poste) » au plus tard le 11 Mai 2009 à 16 heures.

Les termes de références détaillés sont disponibles sur le site Web du PNUD Niger à l'adresse <http://www.pnud.ne/emploi.htm>

Appel d'Offres N°002/UGP/PPILDA/09

ACCORD DE DON FBS N°BG 38-NE

1. Objet et financement

La République du Niger a obtenu un prêt du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et un Don du Fonds Belge de Survie (FBS) pour financer le Projet de Promotion de l'Initiative Locale pour le Développement à Aguié (PPILDA). Une partie des sommes accordées au titre de l'accord de Don sera utilisée pour effectuer les paiements prévus aux marchés relatifs aux travaux de réalisation d'adductions d'eau potable (Forages + Mini AEP) au niveau de cinq (5) Centres de Santé Intégrés (CSI) de la zone d'intervention du Projet PPILDA. Il s'agit des CSI de :

- Dan Kolio Gabass, dans la commune de Gangara (Département d'Aguié)
 - Gawaro Madaté, dans la commune de Tchadoua (Département d'Aguié)
 - Guidan Douchi, dans la commune d'Aguié (Département d'Aguié)
 - Indoto garin mallam, dans la commune de Saé Saboua (Département de Guidan Roudji)
 - Tofa, dans la commune de Djirataoua (Département de Madarounfa)
- Le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) n'effectuera les paiements qu'après les avoir approuvés conformément aux clauses et conditions de l'accord de Don. Lesdits paiements seront soumis à tous égards aux dispositions et conditions de l'Accord de Don. Le Projet de Promotion de l'Initiative Locale pour le Développement à Aguié (PPILDA), à travers **les Communes de sa zone d'intervention** invite les entrepreneurs éligibles aux présents marchés à lui soumettre des offres techniques et financières sous plis fermés pour les travaux en objet. La méthode de sélection proposée est la sélection basée sur la qualité et le coût (offre la mieux disante).

2. Allotissement

Les Travaux sont répartis en cinq (5) lots distincts comprenant chacun la réalisation du forage d'exploitation et la réalisation de la mini AEP au niveau du CSI. Ils sont localisés comme suit :

N° du lot	Village	Commune	Département	Coordonnées géographiques	
				Latitude (°)	Longitude (°)
1	Guidan Douchi	Aguié	Aguié	13°18'35"	07°24'35"
2	Dan Kolio Gabass	Gangara	Aguié	13°20'42"	07°41'342"
3	Gawaro Madaté	Tchadoua	Aguié	13°21'42"	07°41'42"
4	Tofa	Djirataoua	Madarounfa	13°24'35"	07°18'45"
5	Indoto Garin Malam	Saé Saboua	Guidan Roudji	13°37'10"	07°10'46"

Un soumissionnaire peut postuler à un ou plusieurs lots. Cependant il ne peut prétendre qu'à un seul lot, sauf lorsqu'il reste le seul dont les offres ont répondu de façon satisfaisante à l'ensemble des critères de qualification sur d'autres lots non proposés à attribution. Dans ce dernier cas, il pourra lui être attribué un deuxième lot.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation est ouverte à toutes les entreprises spécialisées en travaux hydrauliques (option AEP et/ou Forages) ayant une large expérience dans les travaux d'adduction en eau potable, en règle vis à vis de l'administration fiscale, de la législation du travail et de la réglementation en matière de Sécurité Sociale et possédant les capacités techniques et financières nécessaires à la bonne exécution des travaux. Toute offre qui ne remplirait pas ces conditions se verra rejetée au cours de l'analyse des offres.

Ne peuvent participer à cet appel d'offres, les entreprises :

- En état de liquidation judiciaire ou dont la faillite est prononcée ;
- Condamnée pour infraction au Code Pénal ou au Code Général des Impôts prévoyant l'interdiction d'obtenir des commandes publiques ;
- Coupables de fautes ayant entraîné leur exclusion temporaire de la participation par décision motivée de l'Agence de Régulation ;
- Ayant contribué à préparer le présent Appel d'Offres ;
- Ayant le droit d'exclure les entreprises ayant avec

lui un marché en cours de plus de douze (12) mois (à compter du démarrage effectif des travaux) à la date de remise des offres; le procès – verbal de réception des travaux faisant foi.

4. GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être accompagnées d'une garantie d'un montant forfaitaire de deux cent mille (200 000) francs CFA par lot. Cette garantie est constituée soit sous forme de caution bancaire soit par chèque certifié libellé au nom du Projet de Promotion de l'Initiative Locale pour le Développement à Aguié (PPILDA).

En cas de caution bancaire, cette dernière doit être conforme au modèle joint en annexe dans le présent dossier d'appel d'offres. La garantie d'offre d'un groupement d'entreprise doit être établie au nom du groupement soumettant l'offre et mentionner chacun des membres du groupement. Le groupement d'entreprises doit avoir un titre juridique.

5. DELAI D'EXECUTION

L'entrepreneur proposera un délai d'exécution qui ne pourra en aucun cas dépasser trois (3) mois pour l'ensemble des travaux d'un lot.

6. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres, établi en langue française, peut être obtenu aux lieux suivants :

- (i) Chefs lieux des cinq (5) communes concernés (**Aguié, Gangara, Tchadoua, Djirataoua et Saé Saboua**),
- (ii) Unité de Gestion du Projet de Promotion de l'Initiative Locale pour le Développement Aguié (PPILDA) ; Téléphone 21 411 755 ; Email : ppilda1@yahoo.fr

(iii) Bureau de Liaison des Projets FIDA, face Lycée Kouara Villa 140 Niamey, Tél : (227) 20 74 40 07/ 96 26 94 94 E-mail : bliaison@intnet.ne.

Moyennant le paiement d'une somme forfaitaire de 50.000 F CFA non remboursable par lot. Un reçu, à conserver, sera délivré pour toute acquisition.

7. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les offres devront rester valides pour une période de cent vingt (120) jours suivant la date limite de leur dépôt.

8. REMISE DES OFFRES

Les offres, à présenter conformément au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres devront être déposées au plus tard aux dates et lieux suivants :

Lots de travaux	Lieux et dates		
	Mairie concernée par le(s) lot(s) à 9 heures	UGP PPILDA à Aguié 16 heures	Bureau de liaison des Projets FIDA à Niamey à 13 heures
Lot N°1	Aguié, le 02/06/09	Le 01/06/09	Le 29/05/09
Lot N°2	Gangara, le 03/06/09	Le 02/06/09	Le 29/5/09
Lot N°3	Tchadoua, le 05/06/09	Le 04/06/09	Le 01/06/09
Lot N°4	Djirataoua, le 08/06/09	Le 05/06/09	Le 02/06/09
Lot N°5	Saé Saboua, le 09/06/09	Le 08/06/09	Le 05/06/09

Les offres peuvent enfin être remises directement lors de la séance de dépouillement des offres.

9. OUVERTURE DES OFFRES

Les ouvertures des plis se dérouleront en séance publique dans les salles de réunions des Communes respectives à partir de **10 heures** aux dates suivantes :

Lot	Mairies et dates
Lot N°1	Aguié, le 02/06/09
Lot N°2	Gangara, le 03/06/09
Lot N°3	Tchadoua, le 05/06/09
Lot N°4	Djirataoua, le 08/06/09
Lot N°5	Saé Saboua, le 09/06/09

Les entreprises soumissionnaires sont invitées à participer ou à se faire représenter par une personne dûment mandatée à la séance d'ouverture.

Loi n°2003-58 du 10 décembre 2003, fixant le nombre de sièges par conseil municipal

Régions	Départements	Circonscription électorale	Chiffre des populations	Nbre conseillers municipaux			
Agadez	Arlit	Arlit	67 643	18			
		Dannet	4 175	11			
		Goudaram	9 336	11			
		Iérouane	6 591	11			
		Timia	8 580	11			
	Bilma	Bilma	3 492	11			
		Dirkou	7 755	11			
		Djado	753	11			
		Fachi	2 115	11			
	Tchirozérine	Aderbissinat	19 687	11			
		Agadez	77 033	20			
		Dabaga	34 274	13			
Ingall		26 316	11				
Tabelott		21 888	11				
Tchirozérine		23 666	11				
Diffa	Diffa	Bosso	35 818	13			
		Chétimari	46 059	15			
		Diffa	37 412	13			
		Gueskérou	23 233	11			
		Toumour	1 101	11			
	Mainé-Soroa	Foulatar	Foulatar	3 398	11		
			Goudoumaria	69 664	19		
			Mainé-Soroa	58 744	17		
	N'Guigmi		N'Guélbely	4 105	11		
			Kabelewa	5 358	11		
			N'Guigmi	22 956	11		
N'Gourti			22 911	11			
Dosso	Boboye	Birni N'Gaouré	32 449	12			
		Fabidji	32 749	12			
		Fakara	12 862	11			
		Falme	55 851	16			
		Guillagué	19 652	11			
		Harikanassou	18 569	11			
		Kandandi	12 674	11			
		Kiota	24 062	11			
		Koygolo	38 982	13			
		N'Gonga	17 034	11			
		Dogondoutchi	Dan-Kassari	Dan-Kassari	54 777	16	
				Dogondoutchi	60 068	17	
				Dogonkiri	50 242	15	
				Doumega	20 057	11	
	Guechemé			84 072	21		
	Kiéché			37 297	13		
	Koré Mairoua			41 718	14		
	Matankari			45 536	15		
	Soucououtane			27 480	12		
	Tibiri			61 635	17		
	Dosso		Dosso	63 374	18		
			Farey	28 328	12		
			Garankedey	19 686	11		
			Gollé	25 583	11		
			Goroubankassam	27 877	12		
			Karguïbangou	34 708	13		
			Mokko	35 761	13		
			Sambéra	32 893	12		
			Tessa	20 914	11		
			Tombokoirey I	19 806	11		
	Tombokoirey II	43 483	14				
	Gaya		Bana	13 271	11		
			Bengou	12 502	11		
			Dioundou	35 216	13		
			Gaya	35 382	13		
			Karakara	30 165	12		
			Tanda	33 503	13		
			Tounouga	34 185	13		
			Yélou	45 121	15		
	Zabori	7 782	11				
	Loga		Falwel	40 412	14		
			Loga	63 279	18		
			Sokorbé	28 098	12		
	Régions	Départements	Circonscription électorale	Chiffre des populations	Nbre conseillers municipaux		
	Maradi	Aguié	Aguié	102 211	24		
			Gangara	25 828	11		
			Gazaoua	83 106	21		
Tchadoua			62 781	17			
Dakoro			Adjékoria	47 697	15		
			Azagor	1 551	11		
			Bader Goula	42 917	14		
			Bermo	18 230	11		
			Birni Lallé	37 018	13		
			Dakoro	27 535	12		
			Dan Goulbi	43 653	14		
			Gadabedji	1 080	11		
			Korahane	5 889	11		
			Kornaka	92 332	22		
			Maiyara	52 957	16		
			Roumbou I	8 900	11		
			Sabon Machi	18 220	11		
			Tagriss	32 996	12		
			Guidan Roundji		Chadakori	69 086	19
					Guidan Sori	65 477	18

Loi n°2003-58 du 10 décembre 2003, fixant le nombre de sièges par conseil municipal

Régions	Départements	Circonscription électorale	Chiffre des populations	Nbre conseillers municipaux	
Maradi		Guidan Roundji	62 124	17	
		Saé Saboua	64 832	18	
		Tibiri	80 314	20	
	Madarounfa	Dan Issa	48 503	15	
		Djiratawa	54 406	16	
		Gabi	55 105	16	
		Madarounfa	50 249	15	
		Maradi I	55 198	16	
		Maradi II	40 822	14	
		Maradi III	42 722	14	
Safo		61 445	17		
Sarkin Yamma		23 383	11		
Mayahi	Attantane	42 011	14		
	El Alassan Mairerey	44 943	14		
	Guidan Amoumoune	56 885	16		
	Issawane	28 560	12		
	Kanan Bakaché	63 259	18		
	Mayahi	74 060	19		
	Sarkin Haoussa	56 958	16		
	Tchaké	21 931	11		
	Tessaoua	100 780	24		
Tessaoua	Baoudetta	8 208	11		
	Hawandawaki	38 478	13		
	Koona	13 615	11		
	Korgom	32 535	12		
	Majjirgui	60 505	17		
	Ourafane	86 321	21		
	Tessaoua	100 780	24		
	Tahoua	Abalak	Abalak	24 258	11
			Akoubounou	8 588	11
			Azeye	23 063	11
Tabalak			12 478	11	
Tamaya			9 283	11	
Birni N'Konni		Alléla	35 252	13	
		Bazaga	23 279	11	
		Birni N'Konni	93 779	23	
		Doguérawa	78 779	20	
		Malbaza	72 699	18	
	Tsemaoua	48 093	15		
Bouza	Allakaye	50 027	15		
	Babankatami	47 711	15		
	Bouza	63 548	18		
	Déoulé	15 698	11		
	Karofane	32 112	12		
	Tabolaki	23 205	11		
Illéla	Tama	37 248	13		
	Badaguichiri	95 440	23		
	Bagaroua	43 063	14		
	Illéla	92 801	22		
Keita	Tajé	25 509	11		
	Garhanga	45 713	15		
	Ibohamane	58 401	17		
Madaoua	Keita	41 713	14		
	Tamaské	64 949	18		
	Azarori	16 228	11		
	Bangui	77 380	20		
	Galma Koudawatché	35 039	13		
	Madaoua	73 108	19		
	Ourno	51 924	16		
Sabon Guida	57 376	17			
Tahoua	Affala	35 308	13		
	Bambeye	74 611	19		
	Barmou	29 092	12		
	Kalfou	80 547	20		
	Tahoua I	27 472	12		
	Tahoua II	51 423	16		
	Takanamat	18 139	11		
	Tebaram	29 258	12		
	Tchindabaraden	Kao	31 627	12	
		Tassara	9 767	11	
Tchintabaraden		22 594	11		
Tilia		21 026	11		
Communauté Urbaine de Niamey	C.U.N	Niamey Commune I	101 765	24	
		Niamey Commune II	152 558	25	
		Niamey Commune III	177 820	25	
		Niamey Commune IV	149 625	25	
		Niamey Commune V	97 508	23	

Dans notre prochaine édition vous aurez : Tillabéry et Zinder

Loi n°2003-58 du 10 décembre 2003, fixant le nombre de sièges par conseil municipal

Régions	Départements	Circonscription électorale	Chiffre des populations	Nbre conseillers municipaux
Tillabéry	Filingué	Abala	38 010	13
		Filingué	68 900	18
		Imanan	28 959	12
		Kourfeye centre	60 547	17
		Sanam	29 650	12
		Tagazar	95 692	23
		Tondikandia	84 130	21
	Kollo	Bitinkodi (Saga Fondo)	13 457	11
		Dantchandou	24 906	11
		Hamdallaye	39 786	14
		Karma	59 483	17
		Kirtachi	23 997	11
		Kollo	31 273	12
		Liboré	14 263	11
		N'Dounga	16 002	11
		Namaro	33 372	13
	Youri (Kourtééré)	29 577	12	
	Ouallam	Banibangou	44 714	14
		Dingazi	30 309	12
		Ouallam	53 569	16
		Simiri	76 606	20
		Tondikiwindi	75 035	20
	Say	Ouro Guéléldjo	19 423	11
		Say	43 948	14
		Tamou	52 584	16
		Torodi	113 673	25
	Téra	Bankilaré	20 796	11
Dargol		85 245	21	
Diagourou		46 820	15	
Gorouol		46 180	15	
Gothéye		63 918	18	
Kokorou		66 475	18	
Méhana		23 140	11	
Téra		68 227	18	
Tillabéry		Anzourou	23 597	11
	Ayérou	20 571	11	
	Bibiyergou	1 874	11	
	Dessa	31 885	12	
	Inates	5 747	11	
	Kourteye	46 530	15	
	Sakoira	20 391	11	
	Sinder	24 735	11	
	Tillabéry	38 628	13	
Régions	Départements	Circonscription électorale	Chiffre des populations	Nbre conseillers municipaux
Zinder	Gouré	Alakoss (Garazou)	14 083	11
		Bouné	48 296	15
		Gamou	12 974	11
		Gouré	62 644	17
		Guidiguir	16 465	11
		Kellé	42 399	14
		Tesker	22 941	11
		Kantché	Dan Barto	25 092
	Daoutché		25 234	11
	Doungou		23 184	11
	Ichirawawa		24 576	11
	Kantché		37 970	13
	Kourni		19 044	11
	Mataméye		34 025	13
	Tsaouni		23 261	11
	Yaouri		25 846	11
	Magaria		Bandé	58 630
		Dantchiao	39 203	14
		Dogo-Dogo	32 493	12
		Dungass	68 453	18
		Gouchi	34 828	13
		Kwaya	16 620	11
		Magaria	76 169	20
		Malawa	44 538	14
		Sassoubroum	39 246	14
		Wacha	46 782	15
		Yékoua	28 741	12
	Mirriah	Albarkaram	10 192	11
		Dakoussa	41 551	14
		Damagaram Takaya	30 224	12
		Dogo	57 189	17
		Droum	50 543	15
		Gaffati	28 149	12
		Garagoumsa	43 038	14
		Gouna	38 585	13
		Guidimouni	38 259	13
		Hamdara	22 527	11
		Kolleram	16 370	11
		Mazamni	11 796	11
		Mirriah	43 123	14
		Moa	13 628	11
		Tirmini	66 872	18
		Wamé	22 837	11
		Zermou	17 104	11
		Zinder I	56 660	16
	Zinder II	42 474	14	
	Zinder III	36 475	13	
Zinder IV	40 928	14		
Zinder V	20 807	11		
Tanout	Falenko	4 918	11	
	Gangara	81 063	21	
	Ollelewa	73 166	19	
	Tanout	92 904	22	
	Tarka	54 035	16	
	Tenthya	25 743	11	



partagez le plaisir de communiquer

Avec Araba, rechargez votre compte chez tous les distributeurs Orange à partir de 100 f et transférez du crédit à vos amis. Pour plus d'informations, appelez le service clients au 222 ou rendez-vous dans les agences Orange.

Service Clients : 222 depuis un mobile Orange ou 90 22 22 22 depuis un autre opérateur • www.orange.ne

orange™